



Le Béruchot

VIE ASSOCIATIVE

CITATION

La vie sans musique est tout simplement une erreur, une fatigue, un exil - Friedrich Nietzsche

Gym Entretien et Loisirs



Association Gym Entretien Loisirs Saint M'Hervé

Saison 2020-2021

ADULTES Step
Lundi 19h00-20h00

ADULTES Gym / fitness
Mercredi 20h30-21h30

Gym Douce
Jeudi 10h30-11h30

ADOS Fitness / Step
Mercredi 18h30-19h30

ADULTES LIA
Lundi 20h00 - 21h00

ADULTES PILATE
Lundi 21h00 - 22h00

INSCRIPTIONS : PENDANT LES COURS
A PARTIR DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020
SALLE DES SPORTS DE SAINT M'HERVE
SAUF DÉCISION CONTRAIRE DU PRÉFET

Pour plus de renseignements :
gymsh35@gmail.com
Jacqueline BEAUDOUIN, 02 99 76 72 67 — Rolande AMIOT, 06 77 31 77 47

Comité des fêtes

Compte tenu de la période actuelle, le comité de fêtes continue d'avancer en prévision des événements à venir traditionnels.

La réunion de reprise se tiendra :

Mardi 22 septembre 2020

à 20h15 à la salle St Eloi

Toutes personnes voulant s'investir en tant que bénévole ou membre sont cordialement conviées.

Par ailleurs nous vous informons de la tenue de **l'Assemblée Générale du comité des fêtes et de sa section jumelage :**

Vendredi 6 octobre 2020

à 20h30 à la salle St Eloi

Nous vous rappelons que le port du masque sera obligatoire en respect des mesures en vigueur.

Enfin, dans le cadre de vos événements familiaux, le comité des fêtes loue des tonnelles de 3mx3m 6mx4m et 10mx5m et nous vous invitons à consulter le site internet : <http://comite-des-fetes-saint-m-herve.fr/location-materiel/>.



La Bouèze

L'association La Bouèze organise des cours d'accordéon diatonique à Saint-M'Hervé

Depuis plus de 40 ans, La Bouèze a pour objectif de faire connaître et de faire vivre le patrimoine musical de Haute-Bretagne en le transmettant par le biais de cours, stages et ateliers.

Les cours, organisés par niveau, sont basés sur l'acquisition à l'oreille du répertoire et du rythme. Il n'est donc pas nécessaire de connaître le solfège pour apprendre à jouer de la musique. Ils sont ouverts à tous, enfants comme adultes, débutants ou non. Ils reprendront à partir de la seconde partie du mois de septembre.

Ils sont animés pour la seconde année par Clément Bobinet, un musicien de talent, bien connu désormais dans tout le pays.

La participation est de 100 euros par trimestre (+20€ d'adhésion annuelle à l'association). La formation des élèves est assurée par des musiciens réputés tant pour la qualité de leur enseignement que pour leurs prestations en concert.

Les cours d'accordéon diatonique ont lieu le mardi de 19h à 20h30 au centre des loisirs, 2 rue des Marronniers.

La reprise se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures mises en place pour la sécurité de tous, port d'un masque, l'utilisation de produits hydro alcooliques, de lingettes

Une réunion d'informations et d'inscriptions est organisée le vendredi 18 septembre à 20h au Centre des Loisirs 2 rue des marronniers.



Pour tout renseignement :

Association La Bouèze | Ferme des Gallets | Rennes - 02.23.20.59.14 | contact@laboueze.bzh | www.laboueze.bzh

Club de l'Amitié



Hommage à Madame Germaine Genouel
1920 - 2020 cent ans, un siècle !

Le Club de l'Amitié de Saint M'Hervé est heureux de pouvoir féliciter Madame Germaine Genouel pour son centième anniversaire. En juin 1974 elle a été à l'origine du club des retraités de Saint M'Hervé avec notamment M. Raymond Fouilleul, 1er Président et bien d'autres. Après une période bien remplie, elle a pris une retraite bien méritée à Vitry.

Elle a continué à adhérer au club, sans discontinuer, et nous la remercions aussi pour cela. Le club s'est rendu sur place pour lui souhaiter un très bon anniversaire et lui souhaiter longue vie ; au nom de tous ses adhérents.

APEL ET OGEC - Ecole Ste Anne



L'équipe éducative et non éducative, les membres APEL et OGEC de l'école sainte Anne vous souhaitent une très bonne rentrée !

Avec le contexte sanitaire particulier du Covid-19 merci de respecter le protocole concernant le respect du stationnement et du sens de circulation.

VIE COMMUNALE



Cette année, nous avons 3 centenaires sur la commune ! Elles sont visitées actuellement par Madame le Maire. Un bel article sera inséré dans le prochain béruchot et/ou le bulletin municipal pour leur faire honneur.

Commission vie économique

La commission réfléchit sur l'installation d'un marché le mardi soir, place de l'église. Actuellement deux commerces ambulants sont déjà installés. N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits concernant ce marché à l'adresse mail suivante : dgs@saintmherve.fr

Accueil de loisirs

Familles rurales ASSOCIATION DE SAINT-M'HERVÉ

LA CASA LOUSTIK

Du 2 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2020

- MERCREDI 2 SEPT**
Conseil d'enfants
JOURNÉE Des JEUX Coopératifs !
- MERCREDI 9 SEPT**
JOURNÉE ARTISTIQUE
CIRQUE pour les 3-5 ans
INTERVENANT (sup : 6€)
- MERCREDI 16 SEPT**
JOURNÉE SPORTIVE
Samuel, Intervenant Sport pour les 6-7 ans (sup : 4€)
- MERCREDI 23 SEPT**
JOURNÉE NATURE
Sortie à la journée pour les 8/10 ans: Vélo et Poney (sup : 6€)
- MERCREDI 30 SEPT**
JOURNÉE du PARTAGE
Apporte un jeu de société à faire découvrir aux copains !
- MERCREDI 7 OCT**
JOURNÉE CHASSE AU TRESOR !
- JOURNÉE A TOI DE CHOISIR ?????**
MERCREDI 14 OCT

Bibliothèque

Pensez à rapporter dès que possible vos livres, CD, DVD à la bibliothèque pour l'inventaire des collections.

Protocole sanitaire

Voici quelques rappels pour la salle des sports.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER



Je respecte le sens de circulation indiqués dans la salle de sport.



Je me désinfecte les mains au début et à la fin de la séance.



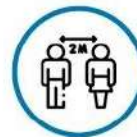
Je pense à apporter ma bouteille d'eau et ma chasuble, et à les ramener après la séance.



À la fin de chaque entraînement, je désinfecte mon ballon.



Je désinfecte les poignées, robinets et chasses d'eau avec les lingettes lorsque j'utilise les toilettes.



Je respecte les distanciations physiques dès que cela est possible.

Voirie

ELAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES ET PLANTATIONS EN BORD DE VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

Nous recevons de plus en plus de doléances concernant le manque d'élagage et d'entretien des haies et plantations aux abords des chaussées communales.

Pour permettre une meilleure circulation des véhicules, pour améliorer la sécurité des piétons et des usagers, pour faciliter l'entretien de la voirie (fauchage, curage . . .), pour les futurs projets de développement de la fibre optique et pour faciliter l'intervention des entreprises (EDF, télécoms . . .) il est fait obligation d'élaguer et de contenir le développement des arbres et arbustes poussant sur les terrains bâtis ou non, bordant la voie publique sur toute la commune.

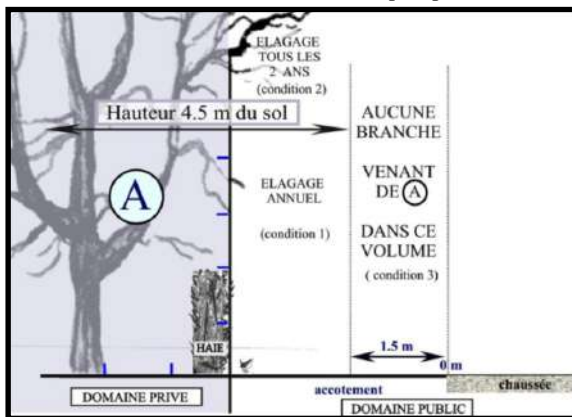
ELAGAGE :

Toutes les branches s'étendant au-delà de l'aplomb de la limite de la propriété privée vers le domaine public devront être coupées. La portion restante s'étendant tout au plus qu'à la limite de propriété. **Cet élagage devra être réalisé chaque année avant le 15 avril.**

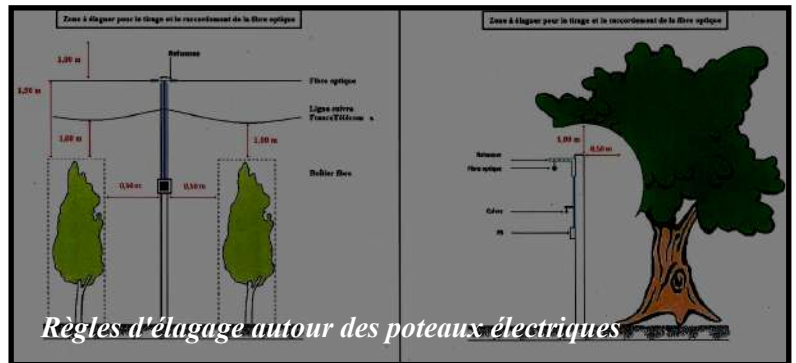
ENTRETIEN :

Une fois l'élagage effectué, l'entretien courant sera réalisé de manière à contenir le volume des repousses à l'intérieur des limites du domaine privé. Toutefois, si la distance entre le bord de la chaussée et la limite de propriété est supérieur à 1,5 mètres, il sera toléré une repousse s'étendant sur le domaine public.

Pour une meilleure visualisation voici quelques schémas.



Règles d'élagage et d'entretien des plantations en bords de chaussée



Règles d'élagage autour des poteaux électriques

Les **trois conditions** suivantes devront être remplies : (schéma en annexe)

Condition 1 : Les branches entre 0 et 4.5 mètres de hauteur devront être recoupées tous les ans avant le 15 avril à l'intérieur des limites de la propriété.

Condition 2 : Les branches au-dessus de 4.5 mètres de hauteur devront être recoupées au moins tous les deux ans à l'intérieur des limites de la propriété.

Condition 3 : Dans tous les cas, aucune branche ne devra dépasser cette limite des 1,5 mètres de l'aplomb du bord de la chaussée.

CABINET INFIRMIER

Suite au covid 19, notre cabinet vous informe de la modification de nos permanences de soins jusqu'à nouvel ordre :

Vous pouvez désormais **PRENDRE RDV** au 06-73-89-07-54 pour des soins au cabinet du lundi au samedi.

Nous vous demanderons de bien vouloir venir **muni de votre masque**. Les soins à domicile restent inchangés 7 jours sur 7.

Merci de votre compréhension.

Liliane Beaugendre

Sandra Gallais



B.A.V. Bornes d'Apports Volontaires : halte aux incivilités !



En zone agglomérée les B.A.V. sont désormais le seul moyen de collecte des ordures ménagères.

Il peut arriver que ces bornes soient saturées : dans ce cas il suffit d'appeler la mairie qui alertera le SMICTOM afin qu'il évacue les déchets.

Des gens ont pris l'habitude, par paresse ou par irrespect des autres, de déposer leurs ordures au pied des bornes. **Ces comportements sont indignes de personnes adultes et responsables.**

Attention ! Si vous êtes vus... des amendes seront appliquées de 35 € à 1500 € ; selon les volumes constatés !

Salon du VDI
Dimanche 11 octobre 2020
 de 10h30 à 18h

Salle Polyvalente de St M'Hervé
 (ancienne salle des Sports)

TIRAGE TOMBOLA 17h30
 AVEC DE NOMBREUX LOTS
 Buvette sur place

Théâtre au Village

Créé en 2015 par Anne Busnel, comédienne et metteuse en scène native de Marpiré, Théâtre au village s'est déroulé le 21 août sur St M'Hervé.



L'idée est de partager, de faire connaître des textes de grands auteurs à des personnes qui ne vont pas forcément dans des salles de théâtre.

105 personnes ont assisté, en plein air, à la comédie de William Shakespeare « Le songe d'une nuit d'été ».

Une quarantaine d'enfants ont pu l'après-midi écouter les histoires de Gabilolo suivi d'un goûter offert par la commune.

Pour une première édition sur la commune ce fut une réussite, RDV l'année prochaine....



Spectacle des enfants



Spectacle des adultes

État Civil

Décès

- **Madeleine BILHEUDE** née **GARRAULT** décédée le 12 mars 2020 à Vitré
- **Marie-Thérèse MOREL** née **GARY** décédée le 3 avril 2020 à Vitré
- **Marc-André GRANGER** décédé le 17 mai 2020 à Vitré
- **Henri MOREL** décédé le 11 juin 2020 à Rennes



Date de parution du prochain Béruchot

- **2 novembre 2020**

Pour les associations, afin de faire Paraître votre article, pensez à nous le faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date de parution.



Mairie de Saint M'Hervé
02.99.76.70.01
<http://saintmherve.fr>



La commission Communication

Vous avez la parole ...

St-M'Hervéens et St-M'Hervéennes

Je tenais ici à m'exprimer librement et faire partager un ressenti grandissant. En effet, je suis quelque peu surpris voir agacé de constater depuis quelque temps le manque d'implication que nous pouvons avoir dans les manifestations qui sont proposées par les associations. Vous pourriez me répondre facilement : « il y avait le confinement ». Or, le constat ne date pas de cette année mais depuis quelques années. Soirée volley, soirée québécoise, école... et je m'excuse par avance pour ceux que je ne cite pas, annulée faute de participants. C'est bien dommage !!!

Des bénévoles s'investissent pour vous, pour vos enfants, pour que notre commune se démarque et soit attrayante.

Nous devons prouver que nous sommes dynamiques et que nous sommes capables de faire aussi bien voire mieux que certaines grandes villes. Impliquons-nous et arrêtons de dire qu'il ne se passe jamais rien et que nous ne sommes pas au courant !!!!

Un citoyen de la commune.